

## Conseil Municipal du 6 février 2026 – 18 h

### PROCES-VERBAL N°48

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL  
Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL,

Quorum : 11/15

Votants : 11/15

#### **1 – Élection du secrétaire de séance**

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.**

#### **2 – Adoption du P.V. de la réunion du 12 décembre 2025**

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 12 décembre 2025.

#### **Observations :**

Néant

#### **Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

#### **3 – Demande de subvention – Rénovation toiture groupe scolaire** - Délibérations 2026-01/2026-02

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux au groupe scolaire : Rénovation énergétique et thermique.

La commune a approuvé dans sa séance du 7 juin 2024 ce projet : pose de panneaux photovoltaïques, remplacement de menuiseries et mise en place d'un nouveau type de chauffage.

La mise en place des panneaux photovoltaïques a été interrompue en raison de l'état de la toiture de l'ensemble du groupe scolaire. La charpente bois a été attaquée par des parasites et doit être remplacée.

Le projet de réfection de toiture du groupe scolaire s'élève à un montant estimatif de 104 658.88 € HT. Il convient de demander l'aide financière de l'état, et du conseil départemental.

De plus, étant donné que les plafonds de tout l'étage seront à refaire, la commune souhaite poursuivre son projet d'isolation, en plaçant de la laine de verre sous la toiture et en remplaçant les luminaires par des LED. Ce remplacement pourrait s'étendre à l'ensemble du groupe scolaire pour un montant de 8 334.29 €. Ce projet est subventionnable par Hérault Énergies.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

#### **Observations :**

Le chiffrage sera approfondi avec la réalisation d'un Marché Public à Procédure Adapté.

Le dossier DETR doit être déposé avant le 15 février 2026.

Un diagnostic technique du toit a été réalisé.

#### **Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux dossiers de subvention présentés et sollicite l'aide financière de l'État, du Département et d'Hérault Énergies.**

#### **4 – Cession lieu-dit Famouriès** – Délibération 2026-03

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal une proposition de l'association Gerantosud dans le cadre du dossier de cession de parcelle appartenant à M Philippe Gambin au lieu-dit Famouriès, au droit du pumptrack.

La commission patrimoine de l'association est favorable à la vente de la bande d'emprise d'environ 470 m<sup>2</sup> issue de la parcelle C 940, et propose un prix de vente de 2.40 €/m<sup>2</sup>.

Si le conseil municipal est favorable à cette proposition, la commune demandera au géomètre de délimiter précisément la parcelle.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Observations :**

L'emprise concernée est le petit parking de l'entrée. Il appartient à M Gambin, qui a une tutrice (association Gérantosud).

Si on ferme l'accès de ce passage, le seul accès restant au pumptrack est celui des jardins partagés. Ce dernier est étroit et difficile à emprunter.

Le fermier de M Gambin est d'accord pour cette cession.

Le cout serait d'environ 1 100 €.

**Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de cet espace pour un montant de 2.4€/m<sup>2</sup> et mandate Madame le Maire pour délimiter l'emprise exacte de la cession auprès d'un géomètre.**

**5 – Modification des statuts Communauté de Communes du Clermontais – Délibération 2026-04**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontais. Par délibération en date du 16 décembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes, afin de tenir compte des évolutions législatives intervenues et d'actualiser les prises de compétences successives depuis 2014, notamment :

- La mise à jour des compétences obligatoires et supplémentaires ;
- La clarification des compétences en matière d'eau, assainissement, GEMAPI, tourisme, commerce local, etc ;
- L'intégration des nouvelles possibilités de mutualisation et de conventions ;
- La réactualisation de la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes en vue du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Observations :**

La commune doit-elle simplement acter ces modifications ? Oui

Pour information, le nombre de conseillers communautaire Pérétois reste inchangé, soit 1 personne.

**Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes du clermontais.**

**6 – Rapports annuels Eaux et assainissement 2024 – Délibération 2026-05**

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire Pérétois des eaux ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, pour l'année 2024, tous deux présentés par la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Observations :**

Environ 58 000 m<sup>3</sup> d'eau sont facturés chaque année aux Pérétois.

Le pourcentage de fuite peut difficilement être évalué.

La communauté de communes a relevé des problèmes de fuites d'eau dans la remontée des Condamines et dans la plaine. Elle a procédé à des réparations et a ainsi réduit d'environ 50 m<sup>3</sup>/jour le nombre de litre d'eau pompé au forage.

**Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rapports annuels du service des eaux et de l'assainissement.**

#### **7 – Tarif régie affaires communales et culturelles** – Délibération 2026-06

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a commandé l'été dernier des verres à pied 22cl à l'effigie de Péret pour un montant de 1334.4 € TTC les 500.

Elle propose de permettre la vente de ces verres aux Pérotois.

Le coût à l'unité du verre est de 2.67 €. Le coût du carton de 6 est de 16.02 €.

La vente de ces verres serait inscrite dans la régie de recette affaires communales et culturelles.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

#### **Observations :**

La vente des verres est proposée à la demande de plusieurs Pérotois.

La commune pourrait intégrer la perte des verre volés dans le prix de vente.

Il est proposé 3€ le verre soit 18€ le carton de 6.

La vente se ferait à la mairie.

Nous passerons un article dans le prochain Pérotois.

#### **Délibération :**

|                |                 |                     |
|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>Pour 11</b> | <b>Contre 0</b> | <b>Abstention 0</b> |
|----------------|-----------------|---------------------|

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du carton de 6 verres au prix de 18 € et la modification de la régie de recettes affaires communales et culturelles.**

#### **8 – Affaires en cours – Affaires générales**

Madame le Maire souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Les conseillers départementaux tiendront une permanence lundi 9 février au matin.

#### **9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux**

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Réunion Bouygues télécom/mairie : une antenne relais 4G devrait être installée au bassin des Boussières. Le loyer annuel pour la commune serait de 4000 €.
- Finances : les comptes 2025 sont bons. Le Compte Financier Unique devrait être voté lors de la prochaine séance du conseil.

#### **10 – Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement**

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- La commune a réalisé un apéritif afin de remercier les bénévoles qui ont œuvré pour l'organisation d'octobre rose
- La mairie (Pauline ) a participé au dernier conseil municipal des jeunes. Les enfants ont pleins de projets.

#### **11 – Informations au Conseil Municipal**

Décisions du Maire

- Déclaration d'intention d'aliéner – Non-exercice du droit de préemption

| Date       | Type     |   | Adresse                 | PLU |
|------------|----------|---|-------------------------|-----|
| 09/12/2025 | bâti     | 8 | chemin de la Magdelaine | UC  |
| 10/12/2025 | non bâti |   | les cabanisses          | A   |
| 09/12/2025 | bâti     |   | Fontainilles            | A   |
| 16/12/2025 | bâti     | 2 | rue Saint Exupéry       | UA  |
| 29/12/2025 | non bâti |   | chemin des cabanisses   | UC  |

|            |          |  |            |   |
|------------|----------|--|------------|---|
| 02/01/2025 | non bâti |  | LE POUS    | A |
| 02/01/2026 | non bâti |  | LES PASSES | A |

- Autres Décisions

Néant

## **12– Questions diverses**

- Les travaux de la mairie sont terminés. Les conseillers visiteront les lieux lors de la prochaine séance.
- La prochaine séance aura lieu le jeudi 5 mars.

Fin de la séance à 19h00.

Le secrétaire  
Bruno CASTES

Le Maire  
Isabelle SILHOL